DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement d'Etampes Canton d'Arpajon

N°	2023	046
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVO		L'an deux mille vingt trois
22 JUIN 2023		Le vingt-neuf juin,
DATE D'AFFICHAGE 3 JUILLET 2023		Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
		publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
NOMBRE DE		
CONSEILLERS		Etaient présent(e)s: M. SAADA Raoul - M. PICHON Jean-Marc - M.
		LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique
EN EXERCICE :	27	Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme
PRESENTS:	19	DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – M. LION Robert – Mme
VOTANTS:	21	PEDRONO Anne-Marie – M. TISCHENBACH Thierry – Mme COLLIN Monique.
		Absent(e)s représenté(e)s: M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia.
		Absent(e)s non représenté(e)s: Mme MOAL Sylvie – M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. GOFF Jullian.
		Madame BLAIZE Sophie a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 1^{ER} JUIN ET DU 9 JUIN 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter les procès-verbaux des séances du 1er et 9 juin 2023.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ADOPTE les procès-verbaux des séances du 1er et 9 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230629-DEL2023-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023 Affichage : 03/07/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Raoul SAADA